



Licenciement faute grave

Par yassala

Bonjour,

Je viens d'être victime, et c'est un euphémisme, d'un licenciement pour faute grave sur des bases parfaitement illégales, sur tous les points :

Pratiques illégales, abus de pouvoir, non respect du droit, licenciement vexatoire, atteinte aux droits fondamentaux, etc. etc.

J'en ai bien sûr les preuves légales absolues et irréfutables.

Je vais saisir les prud'hommes sur le fond mais voudrais savoir si je peux également saisir le référé et sur quelles bases?

Je réaffirme que tout est irréfutable.

Je voudrais préciser que ce licenciement parfaitement inique a aussi pour effet de me priver d'un emploi saisonnier complémentaire (promesse d'embauche clairement établie) par pression de mon entreprise sur l'autre. Et j'en ai la preuve absolue.

Cordialement,

Par Violet

Bonjour yassaia

Lorsque vous indiquez :

"Je vais saisir les prud'hommes sur le fond mais voudrais savoir si je peux également saisir le référé et sur quelles bases?"

Vous pourriez saisir un avocat dont la prestation est gratuite. "*"

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.

P.S.

(*)

Lorsque vous indiquez disposer des preuves ai bien sûr les preuves légales absolues et irréfutables si vous êtes reçue par un avocat, n'omettez pas de lui montrer les documents dont vous disposez : pas de souci, il les lira mais ne les conservera pas.